

## AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/51/T/2018 POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DU CENTRE MAHONDA

- Date de publication : le 10/04/2018  
 - Date d'ouverture des offres : le 20/04/2018

### Objet

1. Par le présent Avis d'Appel d'Offres ouvert international, la Commune BURAZA invite les soumissionnaires désireux à concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour les travaux d'électrification du Centre MAHONDA.

### Financement du Marché

2. La Commune a obtenu un financement de la part de l'Etat Burundais appuyant la politique de la décentralisation en maîtrise d'ouvrage communal à travers le Fonds National d'Investissement Communal "FONIC". La Commune de BURAZA à l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre des travaux pour lesquels cet appel d'offres est lancé.

### Spécification du Marché

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Les fournitures qui font objet du présent Avis d'Appel d'Offres sont réparties en seul lot.

5. L'ensemble des travaux et fourniture du matériel électrique s'étend sur un délai maximum de sept (7) mois. Toutefois, le soumissionnaire peut proposer un délai plus court que celui stipulé ci-dessus.

### Condition de participation.

6. La participation au Marché est ouverte, à égalité de conditions, à toute Personne Physique ou Morale possédant les conditions techniques et juridiques, et les capacités financières nécessaires à l'exécution du Marché.

7. Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics.

### Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

#### Au Bureau de la Commune Buraza

Moyennant le paiement de cent mille (100 000 fbu) francs burundais : 50 000 fbu sur le compte Général du trésor N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'OBR et 50 000 fbu au compte n°50676-02-94 ouvert à la Bancobu au nom de la commune de BURAZA.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Une visite guidée des sites sera organisée le 20/04/2018 à partir de 9 heures 30. La rencontre est fixée à 9h au bureau Communal

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à : Monsieur l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 16.

### Présentation de l'offre

10 Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission sous forme de garantie bancaire de sept millions cinq cent mille (7 500 000 FBU) de francs burundais.

Les offres doivent être soumises à : La Commune de BURAZA. L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés. Les Offres doivent être paginées, paraphées, et comprendre une table des matières.

12. Les offres devront être remises au Secrétariat de la Commune BURAZA au plus tard le 30/4/2018 à 10 heures. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres doivent être accompagnées des originaux des bordereaux d'achat du DAO.

#### Validité des offres

13. Les offres sont valables pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date d'ouverture des offres.

#### Date limite de dépôt des offres

14. Toutes les offres sous plis fermés, doivent être déposées au secrétariat de la Commune BURAZA sise à BURAZA au plus tard le 30/4/2018 à 10 heures précises.  
Toute offre reçue après la date et heure limites ne sera pas prise en considération.

#### Séance d'ouverture des offres

15. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent et d'un observateur du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessus le 30/4/2018 à 11 heures. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un Cadre requis par l'Autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres ; il dresse un rapport de déroulement de ladite séance et donne copie à l'Autorité contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

#### Critères de qualification des soumissionnaires

Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

##### 16.1. Au niveau administratif :

1. La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La caution de soumission sous forme de garantie bancaire suivant le modèle du DAO;
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché;
4. Les statuts du soumissionnaire (copie);
5. L'attestation de non redevabilité en original et en cours de validité aux impôts et taxes délivrée par les services de l'OBR;
6. Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
7. Le registre de commerce (copie);
8. L'attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce;
9. Une attestation de non redevabilité de l'INSS en cours de validité en original ;
10. Une adresse fixe et connue du soumissionnaire

##### 16.2. Au niveau technique :

*La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception) Le plan de charge des marchés en cours ;*

##### 16.3. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à même de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité et un chiffre d'affaire annuel moyen d'au moins de soixante (60.000.000) millions de FBU au cours des trois dernières années

Fait à BURAZA, le 09/04/2018

L'Administrateur de la Commune BURAZA  
RUTOZI Didace

